

**Lundi 21 février**

**15h – Hôtel du Département**

**Signature de la convention avec l’Office public de la langue bretonne**

**Discours du Président David LAPPARTIENT**

Je ne suis ni bilingue, ni même un pratiquant averti de la langue bretonne. Aussi me permettrez-vous de m’exprimer d’abord en français puis, de me livrer à cet exercice difficile qu’est la traduction en breton de mon propos. Traduction pour laquelle je remercie sincèrement Jean-Jacques Page qui a bien voulu m’accompagner, et pour laquelle je demande à l’avance l’indulgence de tous, étant seul responsable des incongruités, rares je l’espère, que vous pourriez identifier.

Ni bilingue, ni pratiquant averti disais-je.

Et pourtant toute ma jeunesse a été baignée dans ce breton vannetais pratiqué dans la presqu’île de Rhuys. J’ai encore, profondément ancré en moi, le souvenir de mes échanges avec ma grand-mère, lorsque nous allions ensemble garder les vaches. Ses chants en breton, comme nos conversations où se mêlaient, très naturellement, breton et français sans que l’on s’en rendît compte, ont contribué, j’en suis intimement convaincu, à former ma personnalité.

Elles ont aussi, je le crois, favoriser mon goût pour les autres langues que le français. C’est d’ailleurs un aspect très important dans l’apprentissage précoce de la langue bretonne que d’ouvrir à d’autres langues. Mon expérience internationale me le démontre quotidiennement. Toutes les langues sont essentielles, aucune n’est secondaire car toutes façonnent ce trait spécifique de notre humanité qu’est l’échange par la parole.

Et puis, plus tard, je me suis inscrit à des cours du soir d’apprentissage du breton. Je dois admettre que les résultats ne furent pas à la hauteur de mes espérances. Mais ces cours ont confirmé ce que le souvenir de ma grand-mère me suggérait: la langue bretonne faisait partie de moi, de mon identité, même si, fort malheureusement, je n’en étais pas, et n’en suis toujours pas, un locuteur averti.

Mon expérience personnelle m’amène à faire deux observations.

La première il n’est pas nécessairement besoin de parler couramment le breton pour sentir combien cette langue nous est précieuse et combien elle façonne ce que nous sommes. Un exemple simple l’illustre bien. Nous sommes toujours fiers de dire que nous sommes du Morbihan. C’est un mot breton, c’est un mot qui à lui seul nous identifie, en France mais en réalité dans le monde entier. En réalité cela témoigne que ce que nous pourrions qualifier d’atmosphère que crée la langue bretonne nous est vitale, comme l’atmosphère terrestre est vitale pour que nous puissions vivre sur notre planète.

La deuxième observation c’est que l’apprentissage de la langue, à quelque étape de la vie que ce soit, doit être non seulement encouragée mais, davantage encore, être intégrée dans les cursus de formation initiale ou dans les moments de formation tout au long de la vie.

Dans ces deux cas il me semble que le rôle de nos collectivités territoriales est décisif. D’abord parce que, malgré parfois de beaux discours, il n’est pas du tout certain que l’Etat s’engage comme il le devrait au prétexte, évidemment fallacieux, d’une règle constitutionnelle contraignante; ce qu’elle n’est pas.

Le beau combat porté par Paul Molac doit être le nôtre. Et donc il nous appartient, responsables des collectivités bretonnes, de nous engager fortement et sur la durée.

Le département du Morbihan l’a fait depuis plusieurs années. J’en citerai quelques exemples: signalisation routière, soutien à l’enseignement immersif avec le collège Diwan, aide à la formation des enseignants, aide à la création et à la production audiovisuelle, mobilisation des archives départementales pour la conservation du corpus des chants bretons, soutien aux groupes de musique et de danse bretonnes. Notre principe d’intervention est simple, il est fondé sur l’idée que notre identité est à la fois l’héritière du passé et de son patrimoine mais aussi pleinement intégré dans la modernité d’une pratique contemporaine de la langue.

Cette action cependant était peut-être insuffisamment structurée dans une approche globale qui est aujourd’hui nécessaire. C’est cette nécessité qui nous a conduit à travailler avec l’Office public de la langue bretonne et qui a abouti à la convention que nous signons aujourd’hui. Cette signature est un acte important pour le département du Morbihan.

Tanguy-Prigent, figure de la politique bretonne, avec lequel je pourrais avoir quelques divergences, notamment parce qu’il s’opposa à l’arrivée au pouvoir du Général de Gaulle en 1958, même s’il l’avait rejoint dans la résistance en 1940 après avoir refusé de voter les pleins pouvoirs au Maréchal Pétain, alors que finissait sa carrière ministérielle, au mois de mai 1957, a eu des mots particulièrement puissants que je voudrais citer pour conclure mon propos :

« *Il est impératif que les enfants sachent la langue de leurs aïeux, la langue qui permet de comprendre le nom qu’ils portent, les noms de lieux où ils habitent*. ». Il ajoutait « *c’est bien ainsi que le français ait toute sa place. Mais il n’est pas bon, il n’est pas normal que le breton soit exclu du système*», avant de conclure « *En laissant leur langue mourir, en supportant qu’on lui fasse la guerre, les Bretons y perdront un peu de l’estime des autres. Mais en défendant leur langue, ils feront en sorte que tout le monde ait plus de respect pour eux* ».

Le monde a changé depuis 1957. La Bretagne et le Morbihan ont beaucoup changé durant ces 65 dernières années. Mais il me semble que la direction demeure la même. L’identité bretonne, la langue bretonne constituent des biens communs précieux.

Loin de conduire à une conception rabougrie de notre région, ils sont les garants d’un équilibre indispensable entre notre histoire et notre avenir. En un mot ils incarnent pleinement notre modernité.

C’est ce qui nous a guidé dans cette convention. Nous allons tous nous atteler à la faire vivre, avec passion, avec détermination.

C’est donc avec fierté, et le sentiment profond d’œuvrer utilement, que nous allons signer cette charte.